LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

COMMERCE ET INDUSTRIE

L'accord commercial franco-allemand

On mande de Berlin :

La commission économique du Reichstag s'est occupée samedi du traité de commerce provisoire entre la France et l'Allemagne. Le représentant du gouvernement du Reich a relevé les avantages qui résultent pour l'Allemagne de cet accord et a exprimé l'espoir que le commerce allemand trouvera dorénavant en France les plus grands débouchés. Les Français ont fait quatre ou cinq fois plus de concessions que l'Allemagne. Les concessions allemandes portent principalement sur les automobiles et les soieries.

Les nationalistes ont demandé l'ajournement de la discussion, mais leur proposition a été repoussée et le traité approuvé par la majorité de la commission contre les voix des nationalistes et des communistes.

Les négociations métallurgiques

On mande de Berlin:

Les journaux attribuent à l'accord projeté par l'industrie métallurgique une très grande importance politique et économique.

La *Tægliche Rundschau* croit que le retard qui peut se produire dans la signature définitive de l'accord est dû à des divergences entre les groupes métallurgistes français. Mais il est aussi possible, ajoute l'organe populiste, que ces divergences soient de nature tactique et qu'il s'agisse en réalité pour l'industrie française d'obtenir au dernier moment des conditions plus avantageuses dans le contingentement. Dans tous les cas, les milieux industriels allemands estiment qu'on peut compter sur la conclusion de l'accord avant la fin du mois.

Le *Berliner Tageblatt* annonce qu'une nouvelle réunion des industriels français et allemands est dès maintenant prévue pour la deuxième moitié de septembre.

BUDGET ET IMPOTS

Les nouveaux impôts

Impôt sur les transports de navigation. — Le *Journal officiel* publie aujourd'hui un décret portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 6 à 8 de la loi du 3 août 1926 instituant un impôt sur les transports par voie de navigation intérieure, ainsi que sur les transports par voie de mer entre ports français métropolitains continentaux.

Droit sur les essences. — Par décret publié aujourd'hui est porté à 45 francs par hectolitre, décimes compris, le droit intérieur institué par les articles 104 et 105 de la loi du 25 juin 1920 sur les huiles minérales raffinées ou lampantes, les essences de pétrole et autres, pures et en mélange, les benzols, benzines, toluènes, essences de houille pures ou en mélange.

Les nouveaux tarifs sont applicables aux quantités détenues par les commerçants et dépositaires dans les formes et conditions prévues par l'article 49 de la loi du 4 avril 1926.

Relèvement des droits de douane. — Par décret publié aujourd'hui les droits de douane spécifiques (y compris leurs coefficients s'il y a lieu, et la majoration résultant de la loi du 6 avril 1926) sont majorés de 30 0/0.

Sont exceptés du relèvement les articles ci-après :

Tabacs. Papier autre que le papier dit de fantaisie, à la mécanique, pesant plus de 30 grammes par mètre carré, destiné à l'impression des journaux et des publications périodiques, ainsi qu'à l'édition. Papier dit de fantaisie, couché en blanc, destiné aux mêmes usages. Pâtes de cellulose importées en vue de la fabrication des papiers des deux catégories ci-dessus désignées destinées aux mêmes usages. Charcuterie fabriquée : salami, mortadelle, zamponi et cotechini. Fromages dits : gorgonzola, reggiano, parmigiano, fontina, bel paese. Légumes secs. Pommes de terre. Fruits de table frais (citrons, oranges, cédrats et leurs variétés; mandarines et chinois; raisins de table; pêches et abricots). Fruits de table secs (figues, amandes et noisettes, noix, pistaches). Légumes frais. Fleurs naturelles coupées. Marbres sciés et sculptés, polis, moulurés ou autrement ouvrés. Soufre trituré, épuré, raffiné, sublimé. Tartrates de potasse. Acide citrique cristallisé. Machines dynamo-électriques. Meubles autres qu'en bois courbé, sièges (5 positions). Meubles autres qu'en bois courbé (toutes les positions). Chapeaux cloches ou plateaux de paille, d'écorce, de sparte, de fibres de palmier. Chapeaux de feutre de poils et de laines et poils. Chapeaux de feutre de laine.

Prestations en nature de produits ou marchandises originaires et importées d'Allemagne sous le contrôle des administrations compétentes et dans les conditions du décret du 28 juillet 1922 pour la restauration des régions libérées.

Les majorations ci-dessus sont applicables d'office aux colonies assimilées si, dans un délai de six mois, et suivant la procédure habituelle, elles n'ont pas renoncé au bénéfice de la réforme.

Par mesure de simplification, les coefficients anciens et les majorations instituées tant par la loi du 6 avril 1926 que par le présent décret, seront réunis en un coefficient unique. Si les nouveaux coefficients comportent plus d'une décimale, ils seront arrondis au dixième supérieur pour les fractions de 0 fr. 05 et plus et au dixième inférieur pour celles de moins de 0 fr. 05.

Seront admises aux conditions du tarif antérieur les marchandises que l'on justifiera avoir été expédiées directement pour la France avant la date d'insertion du présent décret au *Journal officiel* et qui seront déclarées pour la consommation sans avoir été placées en entrepôt ou constituées en dépôt. Les justifications devront résulter, pour les arrivages par mer, des connaissements créés au dernier port d'embarquement et, pour les importations par les autres voies, des derniers titres de transport (lettres de voitures ou autres) créés à destination de la France. Elles ne seront admises qu'après que l'administration en aura reconnu la validité.

AGRICULTURE

Indication du degré alcoolique des vins

Le ministre de l'agriculture vient d'adresser aux agents du service de la répression des fraudes une circulaire précisant les conditions dans lesquelles doit être indiqué le degré alcoolique des vins. Voici les conclusions des nouvelles instructions :

1° Les vins vendus avec un nom de cru particulier au sens de la loi du 6 mai 1919 (exemple: Pommard, Château-Margaux, Chablis) n'ayant pas le caractère d'une appellation régionale; ces vins sont dispensés de l'indication du degré dans les conditions prévues par le règlement;

2° Les vins vendus avec un nom de cru au sens large du mot, c'est-à-dire avec une appellation de région ou de sous-région (Bourgogne, Bordeaux, Beaujolais, Médoc, etc.). Ces vins, pour pouvoir être considérés comme vins de crus dispensés de l'indication du degré devront :

Ou bien, titrer 9 degrés au moins d'alcool;

Ou bien porter à la suite de leur appellation régionale une mention indiquant nettement la commune d'origine du vin, de manière que l'on puisse, à l'aide des comparaisons utiles avec des échantillons types des vins de cette commune, vérifier le cas échéant si des vins expédiés ou mis en vente avec ladite appellation ont subi ou non une falsification par mouillage.

La mention de la commune d'origine, à la suite de l'appellation régionale, peut être effectuée sous différentes formes, pourvu qu'elle soit bien apparente et étant entendu qu'elle ne peut désigner qu'un vin récolté tout entier sur le territoire de la commune indiquée (c'est-à-dire non coupé avec des vins étrangers à cette commune).

Lorsque vous serez en présence d'un vin portant, sans mention de la commune d'origine, le nom d'une région ou d'une sous-région, et vendu sans indication du titre alcoolique, il vous appartiendra, si vous soupçonnez que ce titre alcoolique est inférieur à 9 degrés, de faire un prélèvement régulier dudit vin en quatre échantillons, afin de permettre au laboratoire agréé de procéder aux constatations utiles. L'affaire se poursuivra ensuite dans les conditions ordinaires.

Etant donné que les commerçants intéressés peuvent posséder dans leurs magasins des vins en bouteilles capsulées revêtues d'étiquettes qui étaient conformes aux anciennes prévisions, mais ne le sont pas avec les nouvelles dispositions envisagées ci-dessus, je vous prie d'user de tolérance à l'égard de tous ceux qui justifieront de leur bonne foi en établissant par leurs factures qu'ils ont reçu du vin aux étiquettes irrégulières avant la publication de la présente circulaire.

FAITS-DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bulletin météorologique du 15 août 1926

I. — *Situation générale le 15 août, à 7 heures.*

Une zone de basses pressions persiste sur la Scandinavie et le nord-ouest de l'Europe, présentant deux minima, l'un sur l'ouest de la Norvège (749 mm.), l'autre au large ouest de l'Irlande (752 mm.). Cette zone dépressionnaire commande un courant de perturbations dirigé de l'ouest à l'est. Un anticyclone s'est établi sur l'ouest, le centre et l'est de la France (764-766 mm.).

II. — *Situation probable le 16 août, à 7 heures.*

Une hausse s'établira sur la Scandinavie (+5 mm. à +8 mm.) et s'étendra au sud jusqu'à l'Italie. Une faible baisse s'avancera sur l'Angleterre (—3 à —4 mm.) et une nouvelle hausse s'établira au large ouest de l'Irlande (+3 à +5 mm.).

Aucune perturbation ne touchant la France, le beau temps, par ciel d'intervalle, se maintiendra dans tout le pays.

III. — *Le temps du 14 août (7 h.) au 15 août (7 h.).*

Température maxima du 14 août: +26° Argentan, 28° Tours, 25° Rennes, 29° Clermont-Ferrand, 26° Bordeaux, 36° Perpignan, 29° Lyon, Dijon, 28° Nancy, Strasbourg.

Température minima du 15 août: +12° Valenciennes, 13° Paris (Saint-Maur), 15° Cherbourg, 16° Brest, Nantes, 14° Orléans, 15° Clermont-Ferrand, Bordeaux, 19° Perpignan, 14° Lyon, 16° Dijon, 14° Nancy, 15° Strasbourg.

Vent sur les côtes le 15 août, à 7 heures:

2 m. sud-ouest Saint-Inglevert, 2 m. sud-sud-est le Havre, 3 m. sud Ouessant, 1 m. nord-nord-ouest Rochefort, 1 m. est Bayonne, 3 m. nord-ouest Cette, calme Nice.

Pluies des 24 heures le 15 août, à 7 heures: 10 mm. Marignac, 6 mm. Toulouse, 1 mm. Cazaux, Bayonne, Perpignan, 0 mm. 6 Brest, le Havre, 0 mm. 3 le Puy, *traces* Lorient, Abbeville, Saint-Inglevert, Valenciennes, Angoulême, Bordeaux, Montélimar.

IV. — *Prévisions pour la nuit du 15 au 16 août.*

Région parisienne: beau, brumeux et peu nuageux. Même température. Minimum +15°.

V. — *Probabilités pour la journée du 16 août.*

Région parisienne: vent de sud-ouest faible. Ciel très brumeux devenant nuageux avec éclaircies.

France: a) vent régions nord et nord-ouest, modéré de sud-ouest; autres régions, faible de direction variable.

b) Etat du ciel: toutes régions, très brumeux le matin avec brouillards locaux, devenant nuageux avec belles éclaircies.

c) Température: toutes régions, sensiblement stationnaire.

Une femme étranglée. — Nous avons annoncé, hier, aux Dernières nouvelles, la découverte, près de Claye-Souilly, du cadavre d'une femme étranglée et à demi-brûlée, auprès d'une meule de blé incendiée en partie. Voici de nouveaux détails sur cette mystérieuse affaire : les gendarmes Venin et Baron, passant en tournée sur le plateau de Précy (Seine-et-Marne), apercevaient, dans la nuit de vendredi à samedi, une lueur d'incendie provenant d'une meule de blé qui brûlait. Ils se rendirent en hâte près de la meule et découvrirent le cadavre d'une femme déjà à demi calciné. Les traces du passage d'une auto furent relevées par les gendarmes.

Une enquête aussitôt commencée a établi que, dans la journée de vendredi, un couple était arrivé à Claye-Souilly dans une auto à quatre places. L'homme et la femme dînèrent copieusement au restaurant Lambeau, à l'extrémité du bourg de Claye. En repartant, le conducteur de la voiture dit qu'il allait avec sa compagne, rentrer à Paris par Lagny.

Or, la femme découverte près de la meule, ne serait autre que la jeune femme vue avec l'automobiliste inconnu. Celui-ci, qui a pris de l'essence dans un garage de Claye et qui se disait cultivateur, est activement recherché. Mme Lambeau a donné de lui le signalement suivant : 45 ans, cheveux bruns, yeux marrons avec léger strabisme de l'œil droit; veston gris, chaîne d'or, canotier à ruban marron. Au cours du repas, la jeune femme avait dit être du Lot. Son compagnon la démentit, en répliquant qu'elle était de Lille.

Les premières constatations semblent démontrer que l'inconnue a été étranglée avant d'être brûlée. Mais alors on ne s'explique pas que son cadavre ait été découvert éloigné du brasier.

Coups de revolver. — M. Joseph Bazile, concierge, rue Fromentin, 6, a tiré, à minuit, deux coups de revolver sur un Russe nommé Laatz, demeurant 8 même rue, qui, après s'être fait ouvrir la porte d'entrée, voulait pénétrer de force dans la loge. Le Russe, peu grièvement atteint, a cependant été transporté à l'hôpital Lariboisière. Le concierge est à la disposition du commissaire du quartier Saint-Georges.

Tragique querelle conjugale. — Mlle Marie d'Hebray, dactylographe, épousait, il y a quelques mois, un représentant de commerce, M. Pierre Schrive. Le ménage vint habiter Deuil, près d'Enghien. Mais l'accord ne régna pas longtemps; le représentant de commerce était violent, sa femme l'abandonna.

Dans la soirée de samedi, la dactylo revint au logis pour y prendre ses vêtements; la querelle entre les époux séparés était inévitable : Marie d'Hebray tira un coup de revolver sur son mari, qui a été atteint à la tête.

Heureusement, le représentant n'a été que légèrement blessé; la meurtrière a été arrêtée.

Le cambriolage du passage Puebla. — Nous avons parlé de l'arrestation mouvementée d'un Algérien surpris samedi en train de cambrioler un logement, passage Puebla, 9. C'est un nommé Ilka Mohammed ben Manaut. Le gardien Pollas, qui était en compagnie de son collègue Plessis, a été également atteint, mais moins grièvement. Les agents cyclistes Douzé et Tellier accourus à la rescousse, eurent la précaution de se munir d'un matelas avant de pénétrer dans le couloir de l'immeuble numéro 11, où s'était réfugié le cambrioleur. Bien leur en prit, car dès qu'ils entrèrent, Mohammed ben Manaut ouvrit le feu sur eux. Les agents ripostèrent et une vive fusillade s'engagea. Le malfaiteur, battant en retraite, franchit un petit mur et s'introduisit dans une chambre de la maison voisine, au n° 7. Mis en possession de la clef, les agents y pénétrèrent à leur tour et trouvèrent Mohammed étendu sur le lit. Il avait été blessé aux bras. Il opposa, néanmoins, une résistance énergique, et c'est avec peine qu'on réussit à le maîtriser. M. Martel, commissaire de police, a trouvé sur lui divers papiers d'identité. Lorsqu'il fut surpris, l'Algérien avait déjà préparé un ballot renfermant divers objets et des vêtements. Divers témoins firent connaître à M. Martel qu'au moment où éclatèrent les premiers coups de feu, une automobile, qui stationnait dans le passage, avait pris la fuite. Le magistrat entreprit des recherches, et, hier soir, le complice du malfaiteur, l'Arabe Aleski Louchom, était arrêté.

Une vaste escroquerie. — Le service de la Sûreté de Marseille vient de procéder à l'arrestation du nommé Etienne Cerbos, 50 ans, inspecteur général de la Banque générale des warants, 39, rue Grignan, qui s'est rendu coupable, en deux mois, d'une escroquerie se montant à la somme totale de 615,000 francs.

L'indélicat inspecteur procédait de la façon suivante : il se rendait à la Société générale, rue de Noailles, où sa banque avait un dépôt et un compte ouvert; il s'y faisait délivrer un chèque et, comme il était accrédité à la Société générale, avec un autre employé dont il contrefaisait la signature, il avait ainsi opéré neuf fois de la même façon, lorsque, dernièrement, le directeur de la Banque générale de warrants tira sur la Société générale un chèque de 105,000 francs.

Cette banque l'avisa qu'il ne restait plus que 615 francs à son compte. Une enquête fut ouverte et, lorsque, quelques jours plus tard, Etienne Cerbos, qui ignorait cela, se présenta à la Société générale pour tenter une dixième escroquerie, il fut arrêté.

Cerbos, qui a fait des aveux complets, a avoué avoir perdu au jeu les 615,000 francs escroqués. Il avait sur lui neuf cartes d'établissements de jeu de diverses stations estivales.

L'incendie d'une papeterie. — Un violent incendie a détruit, dans la nuit de vendredi à samedi, la papeterie de Courlandon, appartenant à M. Jacquemin-Formet, industriel à Reims. Cette usine, reconstruite au lendemain de la guerre avec les derniers perfectionnements, était entourée de trois vastes bâtiments dont deux contenant les matières premières et le troisième la machinerie. Elle occupait 130 personnes.

En raison de l'inflammabilité des matières, ballots de chiffon et papiers, les flammes embrasèrent l'ensemble de l'usine. Seule, la machinerie put être préservée. Les dégâts atteignent plusieurs millions.

Un train fatal. — L'abbé Vignaud, missionnaire, revenait, hier matin, de Lourdes par le rapide Bordeaux-Paris.

En arrivant en gare de Poitiers, le prêtre se rendit au buffet, d'où il sortit au moment précis où le train s'ébranlait. Ayant réussi à sauter sur un marchepied, il s'y maintint quelques instants en se cramponnant à la barre d'appui, mais ses forces l'ayant abandonné, il lâcha prise et roula sous les roues du convoi, qui lui sectionnèrent les jambes au-dessus du genou.

L'abbé Vignaud a été aussitôt transporté à l'Hôtel-Dieu. Son état est très grave.

Une heure environ après cet accident, entre les gares des Ormes et de Daugé (Vienne), le même rapide Bordeaux-Paris a écrasé et tué sur le coup un homme d'équipe de la voie, M. Maugis, qui voulait se garer d'un train de marchandises.

Une mère et son bébé écrasés par un train. — Samedi matin, une jeune femme, Mme Marie Pétras, de nationalité tchécoslovaque, s'aperçut que son fils Jean, âgé de deux ans et demi, jouait sur la voie au moment où un train de chemin de fer allait entrer en gare de Méru, près de Beauvais. Elle se précipita sur la voie pour sauver son bébé; mais au moment où elle allait le saisir, elle fut tamponnée par la locomotive qui lui passa sur le corps.

Son cadavre a été relevé horriblement broyé. Son enfant, qu'elle avait tenté de repousser hors des rails, a eu la main gauche écrasée et l'on a dû lui en faire l'amputation à l'hôpital de Beauvais.

Le feu dans la forêt. — L'incendie se propage dans les forêts de pins voisines de Mont-de-Marsan. C'est ainsi que le feu s'est notamment déclaré près de la commune de Saint-Avit.

Favorisées par le vent, les flammes se sont propagées très rapidement, menaçant ou atteignant, dans une périphérie de plusieurs kilomètres, les fermes et métairies du pays, en direction générale du nord-ouest et gagnant les communes de Caneux, Réaut, et Uchacq-Parentis. Deux des côtés du triangle de feu avaient plusieurs kilomètres de longueur. Toute la région située au nord de Mont-de-Marsan était recouverte d'un épais nuage de fumée.

Le 40e régiment de tirailleurs sénégalais, secondé par de nombreux volontaires civils, a été immédiatement transporté dans la région afin d'enrayer le fléau. Malgré leurs efforts, des kilomètres carrés de forêts ont été ravagés.

Les pertes s'élèvent à plusieurs millions de francs.

— Ce matin, vers deux heures, boulevard Davoust, une demoiselle Marcelle Campion, demeurant rue des Réglises, est tombée accidentellement dans le fossé des fortifications et s'est tuée.

— A la suite d'une dénonciation, le commissaire de police de Boulogne-sur-Seine a ouvert une enquête qui a amené l'arrestation pour manœuvres abortives d'un médecin de la localité, le docteur Arthur Melindez, d'origine espagnole.

INFORMATIONS DIVERSES

Les départs du 15 août

C'est le formidable exode des Parisiens; il est devenu traditionnel. Mais, cette année, il a plus encore accentué sa note. Un pont, grâce à l'arche fériée du lundi, un temps magnifique et l'imminence du renchérissement des places ont jeté les Parisiens dans les gares. A Saint-Lazare, on en a compté 10,000 de plus que l'an passé, et il en a été à peu près de même notamment à la gare du Nord. On a remarqué que cette affluence exceptionnelle dans ces gares tient en partie au prix élevé du voyage. La Bretagne, si favorisée jadis, est trop loin pour les petites bourses; on se rejette sur les côtes du nord et du nord-ouest, plus près, donc d'un abord moins dispendieux.

On ne peut pas dire que cette ruée fut un affolement dans les gares, où tout est si remarquablement prévu par les directions que les trains, doublés, triplés, quadruplés, avalent comme par miracle ces foules qui se précipitent, s'entassent, se bousculent et, sans cesse, du matin au soir, se renouvellent devant les guichets, et dont la joie du départ corrige les habitudes frondeuses. Malgré l'augmentation des tarifs, les retours sont valables sans surtaxe; par exemple, les voyageurs auront à retenir, pour la durée de ces retours, que lundi n'est pas considéré par les compagnies comme jour férié.

Paris serait un désert si ces fuites vers la campagne, les bois, la mer, même les prochaines banlieues, n'étaient compensées par l'arrivée des provinciaux, qui ont l'excellente idée de venir passer les vacances de l'Assomption à Paris. Ils le voient à son avantage : Paris n'est jamais plus désirable, plus cordial, plus avenant, plus magique qu'en ces jours ensoleillés, exempts de toute fièvre et si propices à la flânerie.

Ce doit être également l'avis des étrangers, des Britanniques surtout, embarqués à Douvres, à Folkestone, à Newhaven, qui nous arrivent par caravanes. Pour un court séjour, les formalités de passeport sont supprimées; c'est un avantage, mais le plus appréciable c'est évidemment encore pour eux la certitude de pouvoir, grâce aux caprices du change, goûter à bon compte dans la capitale les agréments que nous y payons si cher.

Le beau temps va-t-il favoriser ces exodes réciproques? C'est la question que se posaient, ce matin, les oracles de la météorologie, dont les graves variations sur ce thème sont toujours un grand sujet de distraction.

Les services postaux du 16 août

La fédération postale nous communique la note suivante qu'elle nous demande de publier :

La fédération postale a envoyé samedi une délégation auprès de l'administration des P. T. T. et du ministère du commerce au sujet de l'organisation du service dans les P. T. T. pendant la journée du 16 août.

Le ministère du commerce a décidé :

1° Que les services n'ayant pas de rapports directs avec le public seraient autorisés à accorder les plus grandes libertés, sauf à assurer un service de garde (services du boulevard Brune, chèques postaux de Paris et province, ouvriers travaillant en équipe, etc.); 2° que le 16 août le service de la distribution serait celui du dimanche; 3° que, dans les services postaux des guichets, les chefs de service seraient autorisés à n'employer que le strict nécessaire du personnel.

Nécrologie

— On annonce la mort, à Strasbourg, de *M. Octave de Langenhagen*, fils du sénateur et conseiller général de Sarre-Union, décédé dans cette ville, à l'âge de 40 ans, des suites d'une maladie contractée pendant la guerre, à Salonique, où il était détaché en qualité de capitaine d'artillerie.

— M. et Mme Jean *Lazard* ont la douleur de faire part du décès de leur fils *Jean-Pierre*, caporal au 52e bataillon du génie (armée d'occupation), décédé dans sa 21e année, à l'hôpital militaire de Trèves. Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité à Ablon (Calvados), le mardi 17 août, à 14 heures.

Petites nouvelles

M. Rabaté, inspecteur général de l'agriculture à Tours, délégué par M. Queuille, ministre de l'agriculture, a remis au cours du comice agricole de Loches la croix de chevalier du Mérite agricole à M. Bourdin, âgé de 102 ans, habitant Chemillé-sur-Indrois, dont toute la vie fut consacrée à l'agriculture.

ACADÉMIES, UNIVERSITÉS, ÉCOLES

Les cinémas dans les établissements scolaires

Il est institué au ministère de l'instruction publique une commission chargée d'examiner les films cinématographiques et de proposer leur inscription sur la liste des films autorisés dans les établissements scolaires.

Cette commission siège au musée pédagogique à Paris. Elle comprend :

Un inspecteur général de l'instruction publique, président. Le directeur du musée pédagogique. Un délégué du directeur de l'enseignement primaire. Un délégué du directeur de l'enseignement secondaire. Un délégué du directeur de l'enseignement technique. Un représentant de la chambre syndicale de la cinématographie. Deux personnes n'appartenant pas au corps enseignant. Trois professeurs de l'enseignement secondaire (histoire de l'art, géographie, sciences physiques et naturelles). Deux professeurs d'école normale ou d'école primaire supérieure (histoire, sciences). Un inspecteur de l'enseignement primaire. Un instituteur et une institutrice d'école primaire élémentaire. Le chef du service des films au musée pédagogique, secrétaire.

La commission pourra s'adjoindre, selon la nature des films à examiner, toute personne compétente dont il lui paraîtra utile de recueillir l'avis.

Les cadres des bibliothèques publiques

Les cadres du personnel des bibliothèques publiques (Arsenal, Mazarine et Sainte-Geneviève) sont fixés ainsi qu'il suit : 3 administrateurs, 5 conservateurs, 16 bibliothécaires et bibliothécaires stagiaires.

AUTOMOBILISME

Paris-les Pyrénées-Paris

Ce matin, à Ville-d'Avray, ont été donnés les départs successifs de l'épreuve Paris-les Pyrénées-Paris, concours d'endurance et de régularité qui traverse des régions peu favorisées en général au point de vue des épreuves automobiles. Ses étapes pyrénéennes ont à juste titre la réputation d'être l'occasion de superbes prouesses.

Entre 1 heure et 4 heures du matin, espacés par catégories, sont partis les 80 concurrents de cette intéressante épreuve.

Le but de la première étape d'aujourd'hui dimanche est Bordeaux (547 kil.). A chaque étape les véhicules sont mis en parc fermé.

Demain, les concurrents se reposeront à Bordeaux, et mardi ils effectueront l'étape Bordeaux-Pau.

Pour le congrès de Pittsburg

L'Automobile-Club de France a donné hier dans ses salons un déjeuner en l'honneur du docteur Thomas Stochham Baker, président de l'institut Carnegie de Pittsburg.

Le docteur Baker est venu en Europe pour y recruter l'adhésion de savants au congrès qui se réunira en novembre, à Pittsburg. Ce congrès a pour but l'étude de l'utilisation des charbons bitumeux par la carbonisation à basse température avec production de carburants, soit par voie directe, soit par voie de synthèse.

Le concours de bateaux de pêche à moteur

Vingt-sept concurrents se sont fait inscrire pour le concours national et international de bateaux de pêche à moteur qui aura lieu à la Rochelle du 14 au 19 septembre prochain. On compte 18 bateaux munis de moteurs à huile lourde et 9 navires munis de moteurs à essence ou d'appareils divers de propulsion.

L'exposition organisée pendant la durée du concours, sous la direction du sous-secrétariat de la marine marchande comprendra en outre des moteurs marins, des sections relatives aux industries intéressant la pêche, telles que corderies, filets, apparaux de pêche, etc.

La circulation en Italie

La ville de Milan vient d'adopter la circulation à droite pour tous les véhicules.

Désormais, dans toutes les villes et sur toutes les routes d'Italie, la tenue de la route à droite, le croisement à droite, le dépassement à gauche sont obligatoires.

Le tour de France du car Berliet à gazogène à bois

Arrivé hier à Lorient, le car Berliet y est exposé aujourd'hui. Demain étape à Brest et mardi Brest-Morlaix-Guingamp-Saint-Brieuc-Lamballe et Rennes.

AÉRONAUTIQUE

Le 15e Grand-Prix des sphériques

Le 15e Grand-Prix de l'Aéro-Club de France, épreuve internationale ouverte aux ballons libres de 600, 900 et 1,200 mètres cubes, aura lieu cette année à Reims, le 19 septembre prochain.

Le départ des aérostats sera donné au stade municipal de Courcelles à Reims.

L'Aéro-Club de Champagne assume avec l'Aéro-Club de France l'organisation de cette grande épreuve.

Comme précédemment, le 15e Grand-Prix est un concours de distance sans escale avec handicap : dans les ballons de 600 mc. le pilote est seul à bord; dans ceux de 900 mc. le pilote doit emmener un passager et dans ceux de 1,200 mc. le pilote doit être accompagné de deux passagers.

Le Grand-Prix est doté de six prix en espèces, représentant un total de 13,000 francs.

Le rallye aérien d'Auvergne

Comme les années précédentes, l'Aéro-Club de France et l'Aéro-Club d'Auvergne organisent le 26 septembre prochain un grand rallye aérien. Dix inscriptions sont déjà parvenues aux organisateurs.

L'épreuve est dotée de 25,000 francs de prix, de primes kilométriques et de primes de séjour.

Les appareils sont classés d'après la formule L2/W, dans laquelle L est la distance parcourue en kilomètres et W la puissance utilisée par personne à bord.

Les appareils amphibies bénéficient d'une majoration de points de 22 0/0.

Le concours d'avions économiques

Les épreuves disputées hier à Orly ont donné les résultats suivants :

Epreuve de démontage et de remontage. — Thoret, en 15 min. 5 sec.; Descamps, en 13 min. 9 sec.; Lotha, en 11 min. 34 sec.

Epreuve de mise en route. — Trois décollages en moins de 15 minutes : Thoret, en 14 min. 42 sec.; Lotha, en 13 min. 26 sec.

Epreuve d'atterrissage. — Miss Elliot Lynn : premier essai, 118 min. 40 sec.; deuxième essai, 69 min. 70 sec.

Epreuve de décollage. — Les huit concurrents ont tous effectué cette épreuve, dont le dépouillement nécessite un certain temps. Les résultats ne seront connus que demain.

Aujourd'hui, le concours se terminera par l'épreuve de vitesse disputée sur le parcours Paris-Orléans et retour.

Ce soir, un banquet, présidé par M. Paul Painlevé, ministre de la guerre, clôturera le premier concours d'avions économiques.

AVIS DIVERS

LES EXCURSIONS de la S.T.C.R.P. Le lundi 16 août, la Société des Transports en Commun de la Région Parisienne organise une excursion à destination de la vallée de Chevreuse et de Rambouillet. Prix des places 32 fr. 25. Location à l'Office des renseignements de la S.T.C.R.P., 28, rue du 4-Septembre.

THÉATRES

Ce soir :

Comédie-Française, *l'Avare* (MM. de Féraudy, Dehelly, Monteaux, Lafon, Drain, Ledoux, Rognoni, Simon, Dufresne; Mmes Dussane, Renaud, Romée, Roussel). *Louison* (MM. Guilhène, Bertin; Mmes Devoyod, Bretty, Bell).

Opéra-Comique, *Lakmé* (Mlle Luart, MM. Razavet, Combe, Bourdin; Mmes Ducuing, Tiphaine, Gauley, Vacchino et Mlle Païva). Chef d'orchestre, M. Cohen.

Théâtre Sarah-Bernhardt, *Mon curé chez les riches* (Mlle Cassive, MM. R. Marco, H. Monteux, Henri Mairet, Mlles Jeanne Delys, Jehanno, Bailly).

Palais-Royal, *Au premier de ces messieurs* (MM. Villé, Ransard, Larquey, Leclercq, Asselin, de Livry, Tourneur; Mmes Beylat, I. Génin, Berny, etc.).

Bouffes-Parisiens, *Trois jeunes filles nues* (MM. Serjius, Rivers cadet, Gabin, Hemdey; Mmes Allems, Rose Nivel, Pommier, Roby, Cinq-Mars).

Théâtre de la Michodière, *Passionnément* (Mmes Sonia Alny, Lydie Stern, Ginia Barty; MM. G. Tréville, J. Delaquerrière, de Tramont, Ch. Lorrain).

Comédie-Caumartin, *Dollars* (Mmes Mady-Berry, S. Deguyse, S. Melville; MM. Henry Laverne, Henry Houry, Raoul Praxy).

Nouvelles :

— Comédie-Française. — Demain, dans *l'Aventurière*, Mlle Mary Marquet jouera, pour la première fois, le rôle de Clorinde, avec MM. Albert Lambert et Brunot. Le spectacle sera complété par *l'Infidèle*, avec Mlle Ventura, qui vient de jouer pour la première fois le rôle de Vanina.

— Opéra-Comique. — Lundi, dans *les Contes d'Hoffmann*, Mlle Stach chantera les deux rôles de Giuletta et d'Antonia; le rôle de la Poupée sera interprété par Mlle Garcia; M. Maurice Oger chantera celui d'Hoffmann. Avec ces trois artistes, Mmes Ducuing, Kamienska, MM. José Beckmans, Mesmaecker, Roussel, Morturier, Riga, Payen, d'Arjac, formeront l'interprétation de l'œuvre célèbre d'Offenbach.

— La saison prochaine. — Les Dolly Sisters viennent de signer un engagement de cinq mois au Théâtre Edouard-VII, à partir du 1er octobre. Elles joueront une revue de MM. Sacha Guitry et Albert Willemetz pendant que M. Sacha Guitry et Mme Yvonne Printemps joueront au Théâtre Sarah-Bernhardt avant de se rendre en Amérique.

— La taxe sur les spectacles. — Au cours du mois de juillet dernier, le produit de la taxe sur les spectacles s'est élevé à 8,139,000 francs, en augmentation de 1,883,000 francs sur celui de juillet 1925. Pour les sept premiers mois de 1926, le montant de la taxe a atteint 47,662,000 francs, somme inférieure à celle réalisée pendant la période correspondante de l'année dernière.

— Athénée. — On applaudit tous les soirs les joyeux artistes de ce théâtre dans cette pièce d'une étourdissante cocasserie, *la Folle nuit*, véritable feu d'artifice de gaieté. Il y aura matinée demain lundi.

Music-halls et divers :

Ce soir :

Moulin-Rouge-Music-Hall. — *La Revue Mistinguett* (Mistinguett, Randall, Earl Leslie, la troupe Eltzoff, Berthy, Dandy et Dréan).

Palace. — *La Revue des vedettes* (Little Tich, miss Nina Payne, June et Jack, les « California dancers », Odette Darthys).

Ambassadeurs. — Florence Mills dans *Dixie to Paris*, avec Johnny Hudgins, le Jazz du Plantation et l'orchestre The Commanders.

FEUILLETON DU *Temps*
DU 16 AOUT 1926

L'ANNÉE CHORÉGRAPHIQUE

La saison est définitivement close et le moment venu d'avouer ce que devient la danse depuis quelque dix mois. Rarement ce rapport annuel a été aussi malaisé à établir. La matière en est mince, douteuse, rétive à toute conclusion. On peut utilement mesurer la vitesse et la puissance d'un courant, mais il serait vain d'observer les remous confus sur une nappe d'eau stagnante. Cette année a été stérile entre toutes; elle fut assombrie, du moins dans le domaine que nous traitons, par le recul résigné de l'esprit européen devant l'offensive du génie primitif. Aucun truquage optimiste du bilan, aucune argutie d'écriture ne parviendraient à dissimuler cet amoindrissement — sinon cet abandon — d'un précieux patrimoine. Parmi cette pénurie d'émotions et cette disette de souvenirs qui infligent, aujourd'hui, au chroniqueur chorégraphique un spleen inénarrable, une vision surgit : celle de miss Joséphine Baker, la Vénus noire, qui, lors d'un bal de bienfaisance, arpentait *à quatre pattes* le plateau de l'Opéra. Ce fut là comme une prise de possession, symbole saisissant et sardonique de la suprématie *aframéricaine*, pour employer un vocable significatif dont use couramment la presse nègre des Etats-Unis. Toutes nos querelles intestines en matière de danse, atténuées d'ailleurs par l'affaissement des adversaires et l'indifférence du public, cèdent devant ce fait: l'avènement triomphal du charleston à la scène comme sur la piste.

Voilà deux siècles que la danse de théâtre s'est entièrement différenciée de la danse de ville pour devenir un genre indépendant, autonome. L'invasion du « step » menace désormais cette indépendance. Une autre tendance se dessine, nettement propice à une telle crise. Le théâtre de danse régulier et traditionnel est résolument évincé par le théâtre d'attractions, autrement dit le music-hall. Le ballet, qui fut une grande forme d'art, devient une « variété » parmi maintes autres, et se plie désormais aux lois de ce spectacle « panaché », contrasté, recherchant la charge et le record, l'excès et l'imprévu. Il ressortit ainsi à l'esthétique du « numéro ». Cette déchéance est accélérée par l'extrême vitalité du music-hall et l'inertie, non moindre, des théâtres lyriques. Seule une intervention efficace pourrait redresser la situation. Or, les théâtres subventionnés, les seuls qui ont « charge d'âmes », restent passifs devant la débâcle et inconscients de la menace.

Après quelques velléités d'énergie qui, l'année dernière, nous avaient donné bon espoir, l'Opéra n'a pas poursuivi son effort pour la reconstitution d'un répertoire de danse. Un programme paraissait ébauché, une direction choisie, une impulsion donnée. Or, la saison qui vient de s'achever montra un ralentissement allant jusqu'à la paralysie, une déperdition de la volonté qui inspirent l'inquiétude. Quelques essais ont été, certes, faits pour développer l'enseignement officiel et y faire figurer les danses dites de caractère; ces essais n'ont pas abouti. D'autre part, une mesure d'assainissement, préconisée ici même, amena la dissolution de la classe de rythmique, organisme parasitaire greffé sur le corps de ballet. L'échec personnel de M. Jaques-Dalcroze, à la tête de cette classe, instruite par ses élèves, précipita cette décision. Par contre, les autres classes se montrèrent animées par un esprit d'émulation qui se manifesta avec éclat au concours annuel, véritable épreuve et non plus vain simulacre. Cependant, l'ardeur de ce personnel vaillant, rajeuni par le récent classement, devait rester sans objet. La troupe de danse ne fut appelée à créer qu'un seul petit acte et à participer, en outre, à un spectacle de nature particulière : le « mimodrame » de M. Roger Ducasse, *Orphée*. Cet acte unique avait été tiré d'une « petite suite en forme de ballet », intitulée les *Rencontres*, et dont M. Jacques Ibert est l'auteur. L'une des entrées porte, sous l'indication du mouvement, cette mention révélatrice : « dans un style de ballet second Empire ». Cette « grâce des choses fanées » est parfumée d'un léger relent d'exotisme alangui dans l'épisode des « Créoles ». Le charmant opuscule n'est pas un pastiche de Delibes ou de Métra, mais plutôt le nostalgique hommage d'un émule de Ravel à une époque évanouie. On a généralement trouvé la musique de M. Ibert « dansante ». Ce jugement s'appuie sur l'animation et la diversité des rythmes; la partition se déroule dans un mouvement allègre, varié par de fréquents *rubati*; les mesures simples et les nombres pairs y dominent. Aussi l'oreille est-elle frappée par cette mobilité, ce dynamisme débordant de l'écriture. Mais si l'ouïe est comblée, le rythme corporel et la perception visuelle ne trouvent pas toujours leur compte dans cet embarras de richesse. Dix changements d'unité de temps dans cent mesures divertissent l'auditeur mais bousculent le danseur. C'est une gageure que de le faire courir sur des sixtiolets de doubles croches lancées à une allure plutôt rapide, soit à raison de quelque cinq cents mouvements par minute ! Le corps du danseur est incapable de fournir ce record, l'œil du spectateur de le suivre. Traduire d'une façon équivalente cette musique présumée dansante devient impossible. Le danseur doit chercher des points de repère plus espacés. S'agit-il d'un mouvement à cinq temps, cette unité n'est qu'illusoire pour le danseur; la barre de mesure ne sert qu'au lecteur; pour le chorégraphe, il y a là la continuelle et pénible alternance de deux rythmes à numéroteurs différents : 3 et 2.

A quoi bon cette démonstration très simple mais aride? Il s'agit de constater que le problème de la musique de danse dépend, avant tout, de l'étude du clavier humain, de la valeur métronomique des temps et pas essentiels, des tensions et détentes musculaires; le musicien découvrira certaines constantes rythmiques dans les exercices du danseur. Il se doutera que la beauté et la plénitude des pas correspondent à une durée précise. Il comprendra son rôle, celui d'accompagner et de soutenir le cheminement des lignes dans l'espace. La musique de danse, art appliqué, est une auxiliaire de la *vision*. Le véritable instrument concertant, dans un ballet, c'est le corps humain pour lequel la partition réalise la basse. Les *Rencontres* ne sont « dansantes » que dans ce sens qu'elles provoquent chez l'auditeur des associations d'ordre saltatoire, qu'elles fouettent ses nerfs et stimulent son imagination. Ce « ballet intérieur » n'a aucun besoin d'une scène; il se joue en nous-mêmes. La préoccupation causée par de telles difficultés, la recherche de procédés mnémoniques, intercepte le libre essor des danseuses. La suite de M. Ibert se trouva, d'ailleurs, réglée à contresens; ce pétillant marivaudage a été traité dans un esprit pédantesque, angulaire et chagrin, sans ce naturel piquant que respirent ses airs. Mlle Spessivtzeva, la très admirable danseuse d'adage et d'élévation, parut entièrement dépaysée dans ce spectacle; aussi la courageuse Mlle de Craponne lui succéda-t-elle dans les *Rencontres*. Certes, ce fut là une corvée. Mais le principe est bon, tous les rôles devraient être doublés, tout monopole aboli. Pour donner sa préférence à une danseuse, le public doit être à même de comparer. On a très bien fait d'essayer Mlle Lorcia dans *Soir de fête*, créé par Mlle Spessivtzeva; cette dernière me paraît toute désignée pour doubler Mlle Zambelli dans *Sylvia*. Que cela déchaîne les passions, nous n'aurons qu'à nous en féliciter. Une bonne querelle secouerait le marasme de l'opinion. La compétition entre Marie Taglioni et Fanny Elssler a jadis grandement servi le ballet romantique.

Une reprise unique fit diversion à la monotonie du répertoire, celle des *Abeilles*, scherzo de M. Stravinsky, créé pendant la guerre; les thèmes de ce morceau se détachent sur le vibrato des cordes imitant le bourdonnement de la ruche. Ce bourdonnement est figuré, sur la scène, par le « taqueté » des pointes, le staccato continu des petits pas de bourrée qui piquent le plateau comme des dards. La reine des abeilles, Mlle Spessivtzeva, se détache du blanc essaim pour quelques mesures; puis, elle est happée par l'ensemble. Il faut louer le sens musical du chorégraphe qui sut broder sur la trame orchestrale des motifs de danse lisibles et expressifs. Aucune velléité naturaliste ne dégrade la mise en scène; les danseuses arborent la tunique réglementaire; le sujet est *transposé* en langage chorégraphique. Il était difficile de mieux faire pour ce ballet qui, une fois de plus, n'est que l'adaptation à la scène d'un ouvrage qui n'a pas été écrit à l'intention de la danse.

Ni Mlle Zambelli, ni les autres étoiles et premières danseuses ne furent appelées à créer quoi que ce soit au cours de cette saison; par contre, sujets et corps de ballet participèrent à un spectacle réalisant la formule inédite du « mimodrame ». Lors de la création d'*Orphée*, Henry Malherbe a traité avec ampleur et sympathie la conception de M. Roger Ducasse. Mi-oratorio, mi-ballet, les fonctions des interprètes y sont nettement départagées. Tout ce qui relève de l'action, la «geste» d'Orphée, est confié à la mime; le chœur, spectateur idéal, chante son émoi avec une solennité liturgique; le récitant commente les événements. De ce fait, l'aède miraculeux du mythe se trouve réduit au mutisme. Ce mystère en musique eut pour protagoniste Mme Ida Rubinstein; le somptueux spectacle n'était-il pas dû pour la plus grande partie à sa munificence de mécène et à son persévérant amour de la gloire? Elle est, d'ailleurs, capable de tout ce à quoi une inflexible volonté et une intelligence cultivée peuvent atteindre, en l'absence de dons naturels et d'une sensibilité innée. Le pathétique formidable du rôle, sa mélancolie divine dépassent singulièrement les aptitudes purement décoratives de l'interprète. Sa silhouette prestigieuse d'androgyne a perdu en acuité; elle s'étoffe et devient trop féminine pour le travesti. La réplique lui a été donnée par quelques jeunes artistes de la danse. Leur impéritie en matière de mime apparut flagrante. Rien ne les préparait à cette tâche; l'enseignement officiel s'en désintéresse complètement. Thanatos, le génie de la mort, est annoncé par des accords pesants comme ceux de la statue de *Don Giovanni*; on s'attend à voir paraître une espèce de statue archaïque aux attitudes figées et au geste impérieux. On aperçoit un personnage qui gesticule au petit bonheur, sans tenir compte des accents de la musique. Qu'Eurydice ait été douce et agréable à voir, cela n'atténue pas le caractère d'amateurisme et d'improvisation de toute cette pantomime, dénuée de style et de cohésion. La chorégraphie pure intervint avec succès dans l'idylle du premier acte; mais la bacchanale du dénouement ne créa, malgré certaines allusions curieuses à la statuaire grecque, aucun « frisson nouveau ». Ce qui manqua à l'ensemble du mimodrame, c'est l'unité d'une vaste conception plastique, c'est cette homogénéité que l'inspiration de Léon Bakst, homme de théâtre s'il en fut, avait assurée aux précédents spectacles montés par Mme Rubinstein.

Tandis que le ballet de l'Opéra s'assoupit sur le mol oreiller du moindre effort, les *Ballets russes* de M. de Diaghilev poursuivent la nouveauté avec une hâte spasmodique. Leur brève « saison » au théâtre Sarah-Bernhardt, marquée par quatre créations, nous apparut comme une revue de fin d'année, inspirée par la plus récente actualité artistique et musicale. Sensationnel, comme le peut être un reportage, ce programme manquait cependant d'attractions de tout premier ordre. Or, l'actualité est, par définition, éphémère et fragile. La couleur du temps changeant à tout instant, elle vit ce que vivent une dépêche d'Havas ou le modèle d'un couturier à la mode. Demain, les récents « Ballets russes » seront périmés. Contradiction fatale : M. de Diaghilev est un homme qui sait se faire écouter, mais qui n'a plus rien à dire. Justice a été rendue, ici même, par notre collaborateur compétent, aux savoureuses partitions de la *Pastorale* de M. Georges Auric, et à *Barabau*, ballet-cantate du jeune maestro italien M. Rieti. Le mérite particulier de ces ouvrages consiste en ce qu'ils renoncent aux pompes du poème symphonique; à l'instar de Chabrier ou d'Offenbach, ces musiciens d'aujourd'hui ne dédaignent pas la musique légère, art d'agrément ; résolument, ils mettent leur verve au service de la danse. L'articulation nette d'un rythme nombreux dégage des impulsions motrices ; nous avons pu comparer la partition d'Auric, véritable musique de scène, conforme à sa destination, à un trottoir roulant qui entraîne les danseurs malgré eux. Les sujets de ces ballets sont conçus sous forme de *sketches* ou canevas sommaires pour des jeux de scène empruntés au tréteau du music-hall ou à la piste du cirque. Ils s'attachent surtout à refléter les caractères saillants de la vie contemporaine, le pittoresque familier de notre temps. *Romeo and Juliet* nous montre les ballets russes chez eux. Nous sommes admis à une leçon de danse, puis à une répétition. On nous présente, au lieu de l'endroit, l'envers du décor; on nous ouvre l'accès du laboratoire; nous devenons les confidents d'un flirt dans les coulisses. Dans la *Pastorale*, nous retrouvons le même motif shakespearien du théâtre sur le théâtre; seulement, il s'y agit d'une répétition de cinéma et nous assistons à l'idylle de l'étoile et du petit télégraphiste qui fait son entrée en voltigeant sur sa bécane.

Ces ouvrages sont, par définition, des ballets « pour rire », des *charges*. La chorégraphie s'applique, avant tout, à la déformation burlesque de la danse d'école. La tradition classique, travestie et parodiée, défraye l'humour du metteur en scène; les sports sont, de même, mis à contribution; dans *Barabau*, la stylisation caricaturale de l'exercice militaire est enrichie par des pyramides empruntées aux acrobates de tapis. La troupe, dégarnie de toute vedette, ne compte que peu d'éléments remarquables : la poétique Danilova, le précoce Lifar sont des sujets d'avenir. La danse n'est plus ainsi une fin en soi, un langage de symboles plastiques révélant les secrets de l'âme, une figuration de l'ineffable, bref un art lyrique. Vide de matière spirituelle, réfractaire à la beauté linéaire, elle se résigne à n'être plus qu'un procédé et un moyen, la grimace de l'homme qui rit pour faire rire ses contemporains. Le choix des peintres pour les décors n'a rien à voir avec le caractère des œuvres : il reflète les cotes de l'hôtel Drouot et les manifestes des cénacles.

La vacuité d'un tel art sans ressort ni sincérité, sa vulgarité recherchée et sa futilité élaborée, rendent inévitable son effondrement au premier choc d'une réalité spontanée et intense. Déjà les Slaves décadents des *Ballets russes* sont plus qu'à moitié dévorés par les souriants anthropophages de la *Revue nègre*. L'an 1926 porte l'éclatante empreinte de cette « négrerie » au même titre que *Shéhérazade* avait marqué de son sceau la saison de 1909. L'engouement inouï des Parisiens pour cette fantasmagorie exotique tient avant tout à la prodigieuse personnalité de miss Joséphine Baker. Elle incarne et résume le goût d'une époque.

Cette grande fille joufflue, aux larges yeux d'idole, à la bouche goulue, aux cheveux noirs plaqués, est bien la plus excessive des fantaisistes. Son corps, souple et charnu, se prête aux contorsions les plus inédites. Les bras élevés et les doigts entrelacés, elle fait onduler ses reins et jouer le bassin. Puis, elle fait rouler ses genoux écartés, dans le mouvement du charleston. Je ne saurais analyser cet amalgame de gaminerie cocasse, de virtuosité simiesque, de provocation libidineuse. Par moments, la caricature devient statue, divinité lubrique et farouche; la « danse des sauvages », brève allusion à ces *adages acrobatiques* qui foisonnent chez nous, est le plus saisissant simulacre de la luxure et de l'hystérie primitives, digne de la statuaire du Bénin, évoquant sans ambages « la candeur de l'antique animal ». Le succès de miss Baker a effacé celui des Hoffmann Girls. La progression est logique; après les sportives, la sauvage; après une perfection purement corporelle et musculaire, une souveraine bestialité. Le processus est inéluctable. L'engourdissement de l'intelligence favorise le regain de l'instinct, la torpeur de la sensibilité amène le réveil des sens. Et que serait la barbarie sinon la capitulation de la raison devant l'obscur sursaut charnel? L'apothéose de Joséphine, Muse du charleston, se présente ainsi sous deux aspects contradictoires. Elle exprime *supérieurement* une manière d'être *inférieure;* image suprême de l'animalité triomphante, elle trotte à quatre pattes et fait moduler sa croupe sur les décombres de la civilisation. C'est elle qui tient le beau rôle. Elle est Circé la Magicienne. Nous autres, nous sommes les compagnons d'Ulysse.

ANDRÉ LEVINSON.